Rachat par TF1 de TMC et de NT1 : l'Autorité de la concurrence a décidé d'ouvrir une phase d'examen approfondi

Publié le 08 septembre 2009

Elle rendra en principe sa décision avant la fin de l'année.

Comme plusieurs journaux s'en sont fait l'écho – à la suite d'informations rendues publiques par des responsables des entreprises concernées – l'Autorité de la concurrence confirme que l'opération de rachat par le groupe TF1 des sociétés NT1 et Monte-Carlo Participations, (holding de tête de la chaîne TMC et de sa filiale TMC Régie), qui lui avait été notifiée le 24 juillet, nécessite un examen approfondi (phase 2). Conformément aux textes applicables, elle a saisi le CSA qui lui rendra un avis début octobre.

L'Autorité s'attachera notamment à déterminer, en s'appuyant sur une consultation élargie des acteurs du marché, si l'opération est de nature à porter atteinte à la concurrence notamment par la création ou le renforcement d'une position dominante, à la lumière des évolutions récentes des marchés de la publicité télévisuelle.

Les textes prévoient que cet examen s'effectue en principe dans un délai de 65 jours ouvrés à compter de l'ouverture de la phase 2, ce délai pouvant être allongé si nécessaire, par exemple pour mener à bien la finalisation d'engagements ou pour tenir compte de la survenance d'un fait nouveau.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail